

Tribunal

Elle sacrifie son avenir sur l'autel de l'amour

SON baccalauréat en poche, au terme de l'année scolaire 2014-2015, CBM a l'ambition de poursuivre ses études à Accra au Ghana. Le soutien de la famille et ses efforts personnels pendant les vacances lui permettent de mettre en place un fonds pour atteindre cet objectif. Les contacts pris, elle règle les détails de son installation dans la capitale ghanéenne : paiement des frais d'inscriptions dans une école, dispositions pour le logement sur place. Il lui reste 1 500 000 francs qui devront lui servir à payer le billet et assurer son installation pour débiter l'année académique aisément. La future étudiante est à un mois de son envol pour Accra lorsqu'elle fait la connaissance d'Ulrich. Beau jeune-homme métis, fière allure et beau parleur, Ulrich démolit toutes les barrières de protection qui entourent le cœur de la jeune femme.

Dès lors, tout s'emballa. La courtisée qui croit avoir trouvé l'amour de sa vie, ouvre son cœur à « Roméo » et lui livre tous ses secrets et projets. Comme il fallait s'y attendre, la manne cachée pour le voyage aiguise l'appétit du courtisan, qui met en place un stratagème pour mettre en confiance sa partenaire, avant d'y faire main basse. « Il m'a dit qu'il avait un compte bloqué à Ecobank, et qu'il rentrerait incessamment en possession de tout son argent », raconte CBM à la barre, à côté de son amant devenu escroc.

La première demande ne va pas tarder. 300 000 francs pour « une urgence » sont décaissés illico par la jeune femme pour « dépanner » son « Roméo », qui promet de rembourser dans un délai bref. Mais au lieu du remboursement, c'est une autre doléance que CBM reçoit. « Il m'a dit qu'il vient de trouver une belle maison à louer, et qu'il lui faut urgemment 600 000 francs pour payer la caution et le mois du loyer exigés par le propriétaire. Je n'ai pas hésité, puisqu'il m'avait dit qu'il avait beaucoup d'argent dans son compte bloqué », explique calmement CBM à la présidente du tribunal, qui ne cache pas son étonnement en écarquillant les yeux.

De la cagnotte cachée pour le voyage du Ghana, il ne reste plus que 600 000 francs. Mais plus pour longtemps, car Ulrich revient quelques jours après pour en solliciter la moitié, pour une autre « urgence ». « Vous continuez à lui donner alors qu'il n'avait toujours pas remboursé les premières sommes empruntées ! », s'exclame, effarée, la présidente du tribunal, qui entrevoit la fin de ce feuilleton de série B.

La date du voyage approchant, Ulrich se fait de plus en plus rare et devient injoignable sur son téléphone portable. CBM flaire un mauvais coup et fait convoquer son compagnon dans une unité de police judiciaire, où il prend des engagements fermes pour un remboursement immédiat.

« Quand on est sortis de la gendarmerie, il n'a pas hésité à me narguer en me disant qu'à Port-Gentil, il est un baobab qui ne tombe jamais. Et que je pouvais l'amener même au tribunal, il ne pourra rien lui arriver, car il y a des relations. Il a continué à m'envoyer des messages pour se moquer de moi », raconte la jeune dame.

Malgré cette situation tendue, Ulrich n'hésite pas à passer, un soir, un coup de fil à sa dulcinée dont il se paie pourtant la tête, lui exposant une autre urgence. « Il était retenu en otage dans une boîte de nuit dont le patron réclamait une dette de 600 000 francs. Il m'a suppliée de le sortir de là et qu'il allait tout me rembourser. Mais je lui ai dit que je ne pouvais trouver que 300 000 francs », raconte CBM. « Quoi ! Et vous lui avez remis les 300 000 francs, malgré le fait qu'il vous devait déjà et osait se payer votre tête ? », interroge, outrée, la présidente.

Après un bref silence, la jeune dame murmure un "oui", qui fait sortir la présidente de sa réserve. « Mais ça c'est quel amour qui t'a amenée à ne pas te rendre compte qu'il était en train de t'escroquer ? »

Plus d'argent, plus d'amour et plus grave...plus de voyage. Ulrich réalisant qu'il venait de vider toutes les économies de sa petite amie avec sa dernière ruse, s'évapore donc dans la nature.

Les jours, les semaines et les mois passent, tout se dépeuple autour de CBM, qui voit son avenir compromis et réalise l'étendue de sa naïveté. Comment expliquer à sa famille ce qui vient de lui arriver ? Elle décide donc de se battre, toute seule, pour faire payer à son « copain » son indécatesse et, si possible, rentrer en possession de son argent.

« Elle était aveuglée par les sentiments. Même les emprunts répétitifs n'ont pu éveiller ses soupçons. A cause des sentiments, elle n'a pas pu réaliser qu'elle était en train de se faire escroquer, sacrifiant son avenir sur l'autel de l'amour », martèle le procureur dans ses réquisitions.

A côté de CBM, se tient une autre victime. Un homme à qui Ulrich s'est présenté comme importateur de véhicules d'occasion, se faisant remettre la somme de 2 millions 850 000 francs. Et, depuis un an, point de véhicule.

80 jours de prison dont 62 assortis du sursis. Voilà la décision du tribunal de Port-Gentil qui, ayant déclaré Ulrich coupable d'escroquerie, le condamne également à rembourser les sommes soutirées. Mais combien de temps CBM devra-t-elle attendre cet hypothétique remboursement ?

Pour l'heure, une chose est sûre : ses études au Ghana sont mises entre parenthèses.

Par V. M.

Vol de voiture

Un Mitsubishi dérobé au Gabon, retrouvé au Cameroun

AN  
Libreville/Gabon

FRANCIS Abagha Obiang, l'acquéreur du véhicule du bureau Véritas, un Mitsubishi L. 200 de couleur blanche, immatriculé 610 AA, est loin d'oublier cette matinée du 28 décembre 2015. Son nouvel engin a été, en effet, volé dans sa concession, alors qu'il se trouvait en famille chez lui. Selon les fins limiers de la gendarmerie de la brigade sud Camp Roux, ce sont des passants, certainement des voisins, qui trouvent suspects les va-et-vient

d'un individu autour du véhicule, à 2 h du matin, au quartier Dragages, à Nzeng-Ayong. A l'origine de cette intense activité, Fidèle Mongome Edou, Gabonais, la cinquantaine, décrit comme suspect numéro 1 par le propriétaire du véhicule dans sa déposition auprès des autorités compétentes.

Effectivement, pendant que les recherches suivent leur cours, les gendarmes de la brigade sud du camp Roux apprennent qu'un certain Fidèle Mongome Edou venait d'être interpellé à la brigade de Mitzic. Entre-temps, son complice présumé, un certain Gé-



Photo : AN

Fidèle Mongome Edou, l'auteur présumé du vol du véhicule retrouvé au Cameroun.

rard, de nationalité camerounaise et lui avaient déjà

réussi à faire traverser le véhicule en République du Cameroun.

C'est sur le chemin du retour que Mongome Edou se fait arrêter, en compagnie d'une dame décrite comme étant une autre complice présumée. Mais celle-ci va se fondre dans la nature entre Oyem et Bitam.

C'est le 7 janvier dernier que Mongome Edou a été transféré au Camp Roux. Après avoir reconnu les faits, les gendarmes l'ont ensuite présenté devant le parquet de Libreville, qui l'a placé en détention préventive à la prison de Gros-Bouquet.

Matérialisation de la convention de transfert de prêt et d'actifs de l'Etat entre l'ANINF et la SPIN



Photo de famille du DG ANINF avec les employés transférés à la SPIN-AXIONE\*.

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) a procédé le 31 Décembre 2015 au transfert effectif des infrastructures et du personnel affecté dans les stations d'atterrissage du câble sous-marin ACE (Africa Coast to Europe) à Libreville et Port-Gentil, à la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN).

Le 06 janvier dernier une cérémonie d'au revoir, a été organisée à l'ANINF en l'honneur du départ de neuf agents de la Direction du Programme Infrastructures Numériques Nationales, transférés à la SPIN, dans le cadre d'un processus amorcé depuis le 31 décembre 2015.

Durant cette cérémonie riche en émotion, Monsieur Alex Bernard BONGO ONDIMBA, Directeur Général de l'ANINF a adressé ses remerciements pour le travail accompli et a félicité les collaborateurs pour le professionnalisme et l'ardeur qu'ils ont mis à servir l'ANINF.

Convention de transfert de prêt et d'actifs de l'Etat de l'ANINF à la SPIN

La convention de transfert de prêt et d'actifs signée le 31 octobre 2014, entre l'ANINF et la SPIN, vise à valoriser l'infrastructure du câble sous-marin ACE (Africa Coast to Europe) et celle du Backbone national déployées à Libreville et à Port-Gentil. Elle prévoit un volet transfert de l'infrastructure technique et du personnel à la SPIN.

Cette convention permet d'ores et déjà l'ouverture progressive à la commercialisation, de la capacité haut débit disponible sur le câble ACE auprès des entreprises et opérateurs du secteur, avec comme conséquences immédiates, le développement de nouveaux services à valeur ajoutée, et une baisse des coûts de l'Internet dans notre pays.

Les neuf agents de l'ANINF vont donc intégrer le groupe d'entreprises Axione/Bouygues Energie et services qui

s'était vu attribuer après appel d'offres par la SPIN, le marché de l'exploitation, de la maintenance et de la commercialisation de la phase 1 du Backbone national terrestre et la branche gabonaise du câble sous-marin ACE, auprès des opérateurs et fournisseurs de services internet disposant d'une licence, sous la forme d'une Délégation de Service Public, consacrant ainsi un nouveau Partenariat Public Privé.

ACE, 2ème Voie de communication vers l'international

Depuis 2012, le Gabon est raccordé au câble sous-marin ACE et possède 2 stations d'atterrissage de cette infrastructure dans les villes de Libreville et Port-Gentil.

L'arrivée du câble ACE, a permis entre autres, au pays de développer les technologies de télécommunications dites de 3ème et 4ème génération. Cette infrastructure offre également une 2ème voie de communication vers l'international, permettant ainsi d'assurer une parfaite sécurisation des échanges à l'international.

Après ce transfert, l'ANINF concentre désormais ses efforts dans la construction de la dorsale fibre optique dans le cadre du projet Backbone National du Gabon (BNG).

Avec ce projet de dorsale fibre optique, ce sont tous les chefs-lieux de provinces, de départements et les corridors de développement qui seront connectés à une infrastructure de télécommunication haut débit. Cette infrastructure sera un important levier de croissance pour toutes les régions du pays.

Au total c'est donc un réseau de plus de 7.000 km de fibre optique qui va s'étendre sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, la première phase du Projet Central Africa Backbone (CAB-4), d'un linéaire de 1075 km, entre Libreville et Franceville, avec une ouverture sur la République du Congo, à Lékoko est réalisé à 20% dans son déploiement global.